

Compte rendu de la réunion du Comité Exécutif Mardi 28 Mai 2024 –Lisbonne

Sergio Lopez, président du CCSUD, a introduit la réunion en remerciant les membres pour leur présence ainsi que les représentants de l'administration Portugaise. Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité ainsi que l'ordre du jour. Un point d'information sur les actions menées par le secrétariat a été ajouté ainsi qu'un point sur la rédaction d'un courrier concernant le mandat européen à l'ICCAT 2023.

Claudia Monteiro de Aguiar, Secrétaire d'État à la Pêche du Portugal, a souhaité la bienvenue aux membres du CC SUD. Claudia Monteiro de Aguiar a noté l'importance du travail réalisé par ce Conseil Consultatif, en prenant part à l'amélioration de la gestion des pêches à l'échelle européenne et des États Membres, pour trouver un équilibre entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

1. Impact sur le secteur de la pêche des parcs éoliens offshore et autres systèmes d'énergie renouvelable sur la côte portugaise

José Carlos Simao, Directeur Général de la Pêche au Portugal (DGRM) a présenté le plan d'aménagement national, et l'historique des décisions et projets menés depuis 2019. La présentation est disponible sur le site internet du CC SUD.

Après l'identification et le lancement du premier parc éolien en mer à Viana do Castelo (2019-2020) comportant 3 éoliennes flottantes, le Portugal a identifié 6 nouvelles zones (3000km²) à étudier pour l'installation de nouveaux parcs. Différentes études et consultations sont en cours avant la commercialisation des zones. Le Portugal suit la recommandation publiée par la Commission européenne (mai 2024), sur la mise en vente et la conception des appels d'offres pour l'éolien en mer.

En réponse à David Milly (FEDOPA), José Carlos Simao a précisé que l'éolien flottant semble la technologie la plus adaptée au Portugal, les promoteurs seront cependant libres de proposer toutes technologies. Concernant l'impact environnemental, le bruit est un impact mais est acceptable selon les études menées. La plus grosse difficulté est le risque de collision entre les mammifères marins : ce sujet doit être plus amplement étudié.

Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a commenté que sa structure avait suivi l'installation du parc de Viana do Castelo, cependant il est important de noter que les études d'impacts environnementaux sont réalisées par les entreprises qui souhaitent installer les éoliennes, ce ne devrait pas être le cas selon lui. L'IPMA devrait être en charge : les pêcheurs observent des modifications des écosystèmes qui devraient être étudiées.

Francisco Portela Rosa a poursuivi en indiquant qu'une interdiction de pêche aux niveaux des câbles reliant les parcs à la côte est absurde, et des compensations devraient être prévues dès les appels d'offres.

José Carlos Simao a alors indiqué que cette décision d'interdiction de pêche sur les câbles, prise pour le site de Viana do Castelo n'était effectivement pas nécessaire, des zones pourraient être réouvertes.

Concernant l'IPMA, un budget de 40 millions d'euros est désormais disponible, José Carlos Simao a indiqué vouloir appuyer l'ajout de ce sujet au programme de travail.

2. Agenda du CC SUD

Chloé Pocheau, secrétariat du CC SUD, a présenté les actions menées par le secrétariat après les Groupes de travail du mois d'avril ainsi que le calendrier des prochaines réunions (voir la présentation sur le site du CC SUD).

3. Validation du groupe de travail INTERCC ICCAT

L'accord INTERCC (CCRUP, LDAC, MEDAC, CCSUD) concernant une mise en commun des travaux ICCAT a été approuvé par le Comité Exécutif. Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) en accord avec Sergio Lopez (Président du CC SUD) a indiqué qu'il faudra rester vigilant à la mise en place de ces travaux, et maintenir les compétences individuelles et l'autonomie de chaque Conseil Consultatif.

4. Validation courrier « Comportement du thon rouge »

Nicolas Fernandez Munoz (OPP CONIL) a rappelé l'objectif de ce courrier dont il a proposé la rédaction en Groupe de travail Pélagiques : la migration du thon rouge semble perturbée dans le détroit de Gibraltar entraînant des difficultés aux pêcheurs locaux, le CC SUD demande donc une étude sur ce phénomène.

Miren Garmendia (OPEGUI) a proposé une modification mineure de rédaction afin d'insister sur l'aspect empirique de la demande, il sera ainsi noté au second paragraphe : « On observe que les individus ne migrent plus... ».

Le Comité Exécutif a approuvé la lettre sous réserve de cette modification mineure.

5. Rédaction d'un courrier sur le mandat UE à l'ICCAT 2023

Serge Larzabal (CNP MEM) a rappelé la demande qu'il a réalisée en groupe de travail Pélagiques d'avril : obtenir des informations sur la procédure suivie pour l'ajout du projet pilote de fermes d'élevage de thon rouge dans le Golfe de Gascogne dans le mandat UE à l'ICCAT 2023. Comme mentionné par Chloé Pocheau, secrétariat du CC SUD, et suite à sa demande, le service de transparence du Conseil a répondu que ce sujet ne faisait pas partie de la dernière version disponible du mandat. Au vu de cette information, Serge Larzabal propose qu'un courrier soit transmis à la Commission Européenne pour comprendre la méthode suivie et faire part de ce manque de transparence.

La rédaction de ce projet de courrier a été validée, et il sera proposé au Président et vice-présidents par le secrétariat pour validation finale.

6. Validation du document de travail sur la PCP

Chloé Pocheau (secrétariat du CC SUD) a rappelé les procédures suivies pour la rédaction de ce document (voir présentation sur le site du CC SUD), puis Sergio Lopez (Président du CC SUD) a présenté les grands axes du document : une introduction détaillée sur les objectifs du CC SUD et des conseils consultatifs, mettant en avant les difficultés identifiées depuis la dernière révision de la PCP, puis des propositions d'amélioration sur certains exemples clés : la gouvernance, les positions européennes dans les réunions extérieures, l'obligation de débarquement, les captures accidentelles, les EMV, ainsi que des recommandations générales.

Le document a été passé en revue point par point, afin de permettre aux membres de proposer les modifications de rédaction nécessaires à sa validation consensuelle. Ces modifications mineures seront réalisées par le secrétariat et le président, telles qu'indiquées en séance.

Les membres ont également commenté des points plus généraux :

Javier Lopez (OCEANA) a indiqué que de nombreux efforts ont été réalisés pour aboutir à cette version du document, qui n'est pas merveilleuse, mais sur laquelle nous pouvons travailler.

Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a commenté que le secteur de la pêche est continuellement ignoré par Bruxelles, ce qui révèle un manque de respect. Il faut selon lui nommer un commissaire des pêches et de l'environnement et non pas l'inverse. Sergio Lopez a cependant indiqué que ce point sur le Commissaire ne pouvait être ajouté à ce document, cette position devant rester globale et consensuelle.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a remercié l'implication du président dans ce travail, a interrogé les ONG environnementales sur le souhait de supprimer l'exemple de l'avis 165 sur le Germon, pourtant marqueur d'un dysfonctionnement évident selon lui.

Ana Matias (SCIAENA) a indiqué être en accord sur cet exemple de dysfonctionnement, mais que selon les ONG environnementales, l'avis devrait se focaliser uniquement sur quelques points clés, un avis trop large perdrait de clarté et donc son impact serait moindre. D'autres avis dédiés pourraient par exemple être rédigés, les ONG environnementales ne s'opposent cependant pas à la validation de ce point.

Sergio Lopez a conclu cette discussion en indiquant que les exemples concrets devraient être conservés dans le texte, ce qui n'empêchera pas la rédaction d'avis supplémentaires plus détaillés.

Si le secteur français ne s'opposera pas à la validation du document et remercie les efforts réalisés, Serge Larzabal (CNP MEM) a indiqué s'interroger sur l'utilité de ce document si le consensus le rend inaudible, et sur l'intérêt de le faire via le CC SUD.

Finalement, à l'unanimité des membres présents, le document a été validé par le Comité Exécutif sous réserve des modifications proposées dans le texte. Le secrétariat transmettra donc cette position sous forme d'avis à la Commission Européenne.

7. Examen de performances

Caroline Mangalo (Consultante en charge de la réalisation de l'examen des performances du CC SUD) a rappelé la méthodologie suivie au cours de l'exercice pour la réalisation du projet et les résultats disponibles (voir présentation sur le site du CC SUD). Les membres du Comité Exécutif ont été invités à les commenter afin de consolider les recommandations avant la rédaction finale du rapport et sa présentation en Assemblée générale.

Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a indiqué que les présidents des Groupes de travail devraient maintenir un contact plus direct avec les membres de leurs groupes pour identifier et répondre aux problèmes. Un contact avec le Parlement Européen devrait être établi selon lui. Francisco Portela Rosa a poursuivi en indiquant que les résultats des avis étaient pratiquement nuls : il faut trouver une autre voie pour avoir plus de crédit. Cette absence de résultat démoralise les membres et impacte donc la participation. Une meilleure communication vers les médias, vers l'extérieur pourrait donner de la valeur au travail du CC SUD.

Sergio Lopez (Président du CC SUD) a complété en indiquant que les absences de la Commission Européenne aux réunions du CC SUD se répètent : il est nécessaire d'avoir plus d'interactions directes.

David Milly (FEDOPA) en accord avec Francisco Portela Rosa, a indiqué qu'une meilleure communication sur les travaux du CC SUD serait une façon de mieux se faire connaître sur les réseaux sociaux mais aussi directement auprès des élus.

Selon Nicolas Fernandez Munoz (OPCONIL, président du GT Traditionnelles du CC SUD), le fonctionnement et la communication interne du CC SUD se sont amplement améliorés ces dernières années, une amélioration de la communication externe pourrait cependant ajouter de la valeur aux travaux et donc améliorer la participation.

Serge Larzabal, en tant que vice-président du CC SUD a répondu à certains points : la communication externe, ne doit être qu'informatrice, il faudra bien en définir les objectifs. Concernant le contact avec le Parlement Européen, le CC SUD a déjà, par le passé, tenté cette aventure sans succès, ceci n'étant pas de sa compétence, comme la Commission lui avait rappelé. Pour la communication vers les élus locaux et nationaux, il est nécessaire que les membres soient ambassadeurs du CC SUD et partagent leurs travaux à leurs contacts.

Finalement, Serge Larzabal, considère que l'examen des performances révèle que le CC SUD fonctionne relativement bien, les points critiques sont dans le détail, il faudra le transmettre à la Commission ainsi : les problèmes clés résident dans les réponses de la CE et non pas dans le CC SUD.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a alors suggéré que dans le cadre de l'examen des performances soit réalisé un bilan des réponses de la Commission aux avis du CC SUD. Caroline Mangalo étudiera la faisabilité de ce point dans le temps imparti.

BILAN :

- **Le Portugal a présenté ses projets d'éoliennes en mer au Comité Exécutif**
- **L'accord INTERCC pour un travail commun sur l'ICCAT a été approuvé**
- **La lettre sur le comportement du thon rouge a été approuvée et sera transmise à la Commission et les CC concernés par l'ICCAT.**
- **Une lettre concernant le mandat européen à l'ICCAT 2023 sera rédigée et validée par le président et les vice-présidents.**
- **L'avis sur la PCP a été validé sous réserve de modifications mineures et sera transmis à la Commission Européenne.**
- **Les résultats de l'examen des performances ont été présentés au Comité Exécutif, la présentation finale sera faite en assemblée générale, le 11 Juillet.**